

## Assistant du commerce de détail – Choix de la branche

---

### 1. Choix d'une branche reconnue

En fonction de la nature de l'entreprise ou de ses objectifs commerciaux, le maître d'apprentissage choisira une des 28 branches reconnues par l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT). Le détail de chaque branche est visible sur le site [www.bds-fcs.ch](http://www.bds-fcs.ch). Le choix de cette branche déterminera :

- les catalogues d'objectifs évaluateurs,
- le type de cours interentreprises (CI) à fréquenter,
- la partie spécifique de l'examen pratique de fin d'apprentissage.

#### Construction et habitation

- Quincaillerie
- Do-it-yourself
- Ménage
- Electro-ménagers
- Ameublement
- Tapis + revêtements de sols
- Peinture

#### Electronics

- Consumer-Electronics

#### Services

- Poste

#### Denrées alimentaires

- Produits nutritifs et stimulants
- Boulangerie-pâtisserie-confiserie
- Economie carnée
- Kiosque

#### Mobilité

- Logistique des pièces détachées

#### Musique

- Instruments de musique
- Supports audio, audiovisuel et musiques

**Lifestyle**

- Textile
- Chaussures
- Articles de sport
- Montres-Bijoux-Pierres précieuses
- Parfumerie
  
- Maroquinerie et articles de voyage

**Papeterie et jouets**

- Papeterie
- Jouets

**Polynatura**

- Flower (fleurs/plantes)
- Garden (graines, articles de jardin)
- Landi (commerce agricole)

**Animaux**

- Magasins spécialisés en biens zoologiques

**2. Choix d'une langue étrangère (branche facultative)**

- Allemand
- Anglais

**3. Adresse e-mail du formateur en entreprise : .....**

Signature du formateur-trice :

Signature de l'apprenti-e :

.....

.....

Lieu et date : ....., le .....